Conseil régional d'Île-de-France

Séance plénière des 17 et 18 mars 2017 – Procès-verbal

SECTEUR – Logement et politique de la ville

CR 42-16 : ACTION RÉGIONALE EN FAVEUR DU LOGEMENT. MOBILISATION DU FONCIER

Discussion générale

Mme la Présidente – Monsieur COSKUN pour le Front de Gauche.

M. COSKUN (FDG) – Pour nous, cette délibération est problématique pour plusieurs raisons. D'abord, elle est corrélée aux deux délibérations suivantes qui forment un tout idéologique cohérent. Elles auront pour conséquence d'approfondir les injustices territoriales et les inégalités entre Franciliens, concernant l'accès au droit à un logement digne. Elles paralyseront également la construction du logement social et le secteur d'activité du bâtiment dans notre Région en impliquant un grand nombre d'emplois. Nous évoquerons ce sujet avec les autres délibérations.

Nous avons des inquiétudes fortes sur le devenir de l'EPFIF sous votre présidence, au regard de vos intentions explicites contre le logement social, et notamment dans les délibérations anti-ghetto suivantes. Une motivation de l'EPFIF pour porter le foncier sur le territoire régional est de favoriser la mixité sociale avec la construction de logements sociaux, très sociaux et intermédiaires aux côtés des opérations en accession et comportant des équipements. Avec vos mesures rigides et dogmatiques sur les PLAI, l'EPFIF risque de se retrouver à contre-emploi et ses actions d'être contre-productives.

Concernant le foncier de la Région, nous vous proposons d'orienter vos déclarations d'intention vers des opérations sociales exclusivement en PLAI, notamment pour le siège de la Région et à la propriété régionale rue Fortuny près du parc Monceau, dans un quartier en grande carence en termes de logement social. Nous proposons un amendement tenu pour défendu. Nous ne sommes pas contre votre volonté de mettre en balance les investissements de la Région en matière de transports auprès de la SNCF et de la RATP pour inciter la construction de logements sociaux sur leur foncier disponible. Pourquoi ne pas envisager des mesures analogues à l'égard des villes ne respectant pas la loi SRU ? Vous pouvez également mettre en balance les investissements de la Région dans ces villes pour obtenir leur respect d'une loi dont elles se sont trop longtemps moquées par une attitude égoïste et inacceptable. Le refus du maire du 16e arrondissement d'accueillir un centre d'hébergement s'aligne sur cette posture idéologique. Ce maire a surenchéri dans l'odieux en proposant en alternative un musée totalement amianté impropre à la santé.

Madame la Présidente, nous vous proposons de vous intéresser à la santé des personnes avec la même attention qu'à la défense de l'environnement. Le 16e arrondissement semble être un écosystème à protéger selon vous. Nous n'acceptons pas que cet arrondissement reste une réserve pour redevables d'ISF, dont Florian PHILIPPOT se pose en gardien en chef.

Applaudissements

…

Amendement n°14 (FdG)

Mme la Présidente – Est-il défendu ?

M. COSKUN (FdG) – Oui.

Mme la Présidente – Monsieur le vice-président.

M. DIDIER – Cet amendement ne diffère pas de nos propositions sur le fond. Nous n'oublions pas les classes moyennes ni les plus fragiles ou exposées, car la Région ne doit oublier personne. J'appelle au retrait, sinon au rejet de cet amendement.

Mme la Présidente – Est-il maintenu ? Je le mets aux voix.

Vote de l'amendement n°14 (FdG)
POUR : PSR et app, EELVA, FdG
CONTRE : LR, UDI, FN, CD
ABSENT : RCDE
REJET

Amendement n°15 (FdG)

Mme la Présidente – Est-il défendu, Monsieur COSKUN ?

M. COSKUN (FdG) – Oui. Cet amendement vise à proposer le renforcement de logements PLAI dans des quartiers le nécessitant, selon mon propos liminaire.

Mme la Présidente – Quel est l'avis de l'Exécutif ?

M. DIDIER – Cette mesure vise la libération du foncier. Il ne nous appartient pas d'imposer la destination des terrains à bâtir. Des logements sociaux seront nécessaires, mais nous ne voulons pas exclure totalement les opérations privées. J'appelle donc au retrait, sinon au rejet de cet amendement.

Mme la Présidente – Est-il retiré ?

M. COSKUN (FdG) – Non, il est maintenu.

Mme la Présidente – Il est mis aux voix.

Vote de l'amendement n°15 (FdG)
POUR : PSR et app, EELVA, FdG
CONTRE : LR, UDI, FN, CD
ABSENT : RCDE
REJET

EXPLICATION DE VOTE

Mme la Présidente – Monsieur COSKUN.

M. COSKUN (FdG) – Une cohérence idéologique dans les différentes mesures proposées ne signifie pas une vision assumée, positive et réaliste du logement social dans notre Région. En arrêtant les subventions aux PLAI dans les villes excédant 30 % de logements sociaux d'un côté et en n'appliquant pas de nécessaires contraintes aux villes qui ne respectent pas la loi SRU de l'autre côté, vous créez les conditions d'une politique de logement social bancale.

Je comprends que M. le vice-président n'ait pas pu répondre à ma question posée en propos liminaire et lors de la commission du Logement. C'est un sujet un peu compliqué. D'un côté, la Région aura une politique volontaire à l'égard de la SNCF et de la RATP concernant leur foncier en mettant en balance ses investissements.

De l'autre côté, elle ne veut pas procéder de même vis-à-vis des villes qui ne respectent pas la SRU. Cette contradiction profonde n'a pas été levée. Nous confirmons notre vote contre cette délibération.

…

CR 39-16 : ACTION RÉGIONALE EN FAVEUR DU LOGEMENT. DISPOSITIF ANTI-GHETTOS

Discussion générale

Mme la Présidente – La parole est au Front de Gauche. Monsieur COSKUN.

M. COSKUN (FdG) – Cette délibération explicite enfin vos intentions dès le titre. En stigmatisant les villes ayant du logement social comme étant des ghettos, vous affirmez une position dogmatique, idéologique, antisociale et antiéconomique. Le logement social est autrement plus divers et vivant que la caricature que vous présentez. Il n'est pas seulement destiné aux pauvres et aux cas sociaux, comme le sous-entend votre rapport. Cela ne signifie pas l'absence de difficultés. L'exigence de mixité sociale que vous semblez découvrir est une demande lancinante des maires bâtisseurs, ayant œuvré depuis des décennies pour offrir un logement digne à chaque famille. Il serait temps de s'attaquer aux ghettos de riches enfermés sur leurs privilèges. La finalité des mesures présentées est de préserver la tranquillité de ces ghettos et d'approfondir les injustices et les inégalités dans notre région.

Les maires des villes excédant 30 % de logement social, qui demandent le maintien des financements PLAI, ne sont pas des irresponsables qui veulent empiler les problèmes aux problèmes et la pauvreté à la pauvreté comme vous l'insinuez en citant le Premier ministre. Ils savent où se trouvent les problèmes dans leur parc HLM et veulent continuer à disposer des outils pour les surmonter. Les subventions PLAI servent à construire et aussi à réhabiliter les logements dégradés, pour changer les conditions de vie des quartiers les plus en difficulté. Elles permettent de construire ailleurs dans ces villes, pour combattre la concentration des difficultés dans les mêmes quartiers. Elles servent de levier pour réaliser des opérations de mixité sociale alliant logements sociaux, très sociaux, intermédiaires et en accession à la propriété. Vous voulez les priver de ces subventions. Au prétexte de construire, vous privez les bâtisseurs de leurs outils de travail.

Aucun maire ayant du logement social sur son territoire ne refuserait toute la gamme de l'offre de logement. Aucun ne souhaiterait être privé de ce qui lui permet aussi de répondre aux

besoins des populations les plus en difficultés, sauf ces maires égoïstes qui veulent se débarrasser des habitants de logements les plus sociaux. Madame la Présidente, vous voulez sanctuariser le budget des PLAI et inciter ces maires, qui refusent le logement social dans leur ville et violent donc la loi SRU depuis des années, à construire des logements très sociaux. Nous craignons que votre confiance en votre pouvoir de conviction vous fasse perdre le sens des réalités, concernant la mauvaise volonté des intéressés. D'ici un an, nous vous donnons rendez- vous devant les Franciliens pour regarder le pourcentage de logements PLAI construits dans les villes ne respectant pas la loi SRU, dans les Hauts-de-Seine ou dans les Yvelines.

Je condamne les propos mettant sur les deux plateaux d'une même balance les maires hors-la-loi et les maires bâtisseurs. Sans de fortes mesures contraignantes comme le conditionnement des subventions de la Région à la production de logements sociaux, ces maires continueront leur politique à courte vue, égoïste et électoraliste. De même que pour les opérations de logement sur le foncier de la RATP et de la SNCF, vous pouvez conditionner les investissements de la Région à l'égard des villes ne respectant pas la loi SRU. Si vous empêchez les maires bâtisseurs de construire et n'obtenez pas la construction chez les maires réticents, le résultat est clair : vous empêcherez simplement la construction. Vous aggraverez les effets de la relégation sociale, paralyserez le secteur de la construction et mettrez en péril des milliers d'emplois.

Applaudissements

…

Amendement n°12 (FdG)

M. COSKUN (FdG) – Au regard du débat et des réponses apportées aux différentes interventions, nous pensons que cet article et cette délibération ne sont pas amendables et nous retirons notre amendement.

L'amendement n°12 (FdG) est retiré.

EXPLICATIONS DE VOTE

M. COSKUN (FdG) – Nous voterons contre cette délibération. Cependant, il est encore temps d'assouplir votre approche idéologique. Il est toujours possible de changer et d'évoluer des positions purement idéologiques pour considérer les réalités. Pour preuve, M. DIDIER qui, à la tête de la droite forte il y a quelques années, affirmait la nécessité d'éradiquer le logement social, est aujourd'hui chargé de cette question en votre Exécutif. C'est un progrès vers la vie réelle des Franciliens. Beaucoup d'efforts seront nécessaires pour élaborer des solutions pragmatiques répondant aux besoins des habitants et votre rapport n'y contribue pas.

Nous vous invitons à la modération, à la souplesse et au pragmatisme au service de tous les Franciliens et pas seulement pour les habitants des quartiers de privilégiés qui refusent de se mêler aux autres selon l'exemple du maire du 16e arrondissement, dont le territoire équivalent à la ville de Grenoble compte dix-huit places d'hébergement.

Monsieur le vice-président, selon vous, les villes ne respectant pas la loi SRU comme Neuilly n'ont pas de place pour le logement social. Nous sommes prêts à vous accompagner avec des géomètres et employés cadastraux pour trouver des places dans les 22 villes sur les 36 des Hauts-de-Seine qui ne respectent pas le seuil de 25 % de logement social.

Applaudissements

Dans un an, nous ferons le bilan de votre capacité à faire construire du PLAI dans ces villes. Entre-temps, nous continuerons à informer, communiquer et mobiliser sur les conséquences de votre politique les 630 000 demandeurs de logement franciliens, les élus et le monde économique dont les emplois dépendent de ce secteur.

CR 41-16 : ACTION RÉGIONALE EN FAVEUR DU LOGEMENT. ENGAGMENT EN FAVEUR DES CLASSES MOYENNES.

Discussion générale

Mme la Présidente – La parole est à Monsieur COSKUN pour le FdG.

M. COSKUN (FdG) – Nous souhaitons également aider positivement à faire avancer cette délibération. Depuis le début de nos débats, nous plaçons les discussions sur les faits plutôt que sur un terrain idéologique. Plus de 30 % des logements sociaux construits dans notre Région sont du PLS. Dans de nombreuses opérations, les logements à loyer intermédiaire côtoient d'autres types de logements. Le PLS ne peut donc pas être présenté comme le parent pauvre de la politique du logement social.

Vous définissez vaguement les classes moyennes comme « trop riches pour accéder au parc social et pas assez pour accéder au parc privé ». En réalité, les plafonds de ressources imposés par la loi BOUTIN sont la principale cause de l'exclusion d'une partie importante de la population à revenu intermédiaire du parc social. Mme la ministre du Logement ici présente pourrait supprimer cette loi injuste, notamment contre les classes moyennes.

Madame la Présidente, votre réponse nous semble peu adaptée à cette situation d'injustice créée par le gouvernement de votre bord. La réalité du terrain est très loin de vos déclarations d'intention. Les PLS trouvent très difficilement preneurs par les classes moyennes dans les villes ayant un parc de logements sociaux dignes de ce nom, et les subventions de la Région ne les rendront pas viables. La Région pourrait diligenter une enquête pour constater l'inoccupation réelle de nombreux PLS et en observer les causes afin d'en corriger les effets contre-productifs.

Dans une ville comme Montreuil, avec votre suppression annoncée des aides pour la production des logements très sociaux, le loyer mensuel d'un logement de trois pièces et de 60 m2 passerait de 498 euros en PLAI à 542 euros en PLUS, à 924 euros en PLS et à 1 149 euros en PLI. Avec un SMIC mensuel net de 1 200 euros, croyez-vous que ces logements resteraient accessibles aux familles vivant avec un seul salaire ou assimilées aux classes moyennes avec deux salaires ?

En cas d'adoption, vos délibérations porteraient un coup très dur au travail mené dans ces villes pour répondre aux attentes des 632 000 demandeurs de logement dans la Région, dont les niveaux de ressources ne permettent pas d'accéder à des loyers supérieurs à ceux des PLAI. Cependant et quelle que soit leur tendance, les villes ne refusent pas de construire du PLS, car les maires bâtisseurs veulent veiller concrètement aux besoins des demandeurs de logements et améliorer les conditions de vie des locataires du logement social. Le blocage des PLAI accélère l'augmentation des loyers malgré la dégradation croissante des logements, y compris pour les classes moyennes qui occupaient déjà les logements sociaux avant la loi BOUTIN et

payent du surloyer.

Le PLI ne remplace pas le PLAI pour soutenir efficacement une politique de logement social et son usage ne nous pose pas de problème de principe. Néanmoins, il appelle des mesures annexes que nous vous avons proposées aujourd'hui, telles que la mise en balance des investissements de la Région contre les villes n'appliquant pas la loi SRU. Nous aurions voté sans hésitation pour l'ensemble de cette mesure, mais du fait de l'absence de réponse à nos questions, nous nous abstiendrons.

Amendement n°13 (FdG)

M. COSKUN (FdG) – Nous vous proposons un dispositif incitant fortement et en priorité les villes comportant du PLAI à construire du PLS, plutôt que les villes comportant déjà du PLS et devant rattraper leur retard en PLAI. Notre amendement vise à faire une préférence sur cette base.

Mme la Présidente – Vous venez progressivement à notre vision. Monsieur DIDIER.

M. DIDIER – Dans les villes carencées, la loi DUFLOT impose des quotités minimales et maximales de PLAI. Il suffit de respecter la loi. J'appelle au retrait sinon au rejet de votre amendement sans objet.

Mme la Présidente – Est-il maintenu ? Il est mis aux voix avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Vote de l'amendement n°13 (FdG)
POUR : PSR et app, EELVA, FdG, RCDE
CONTRE : LR, UDI, FN, CD
REJET

EXPLICATION DE VOTE

M. COSKUN (FdG) – Malgré votre rejet de nos amendements et de ceux de l'opposition, nous nous abstiendrons sur laquestion des PLS pour les raisons présentées précédemment.

CR 38-16 : ACTION RÉGIONALE EN FAVEUR DU LOGEMENT. SOUTIEN DES FEMMES VICTIMES DE VIOLENCES.

Discussion générale

Mme AUTAIN (FdG) – La question des violences faites aux femmes me tient particulièrement à cœur. Notre groupe est déterminé à poursuivre son engagement en faveur de la lutte contre ces violences et pour l'égalité entre les sexes. Trouver un logement est souvent une question urgente et de survie pour les femmes victimes de violences conjugales. Monsieur BARDELLA, entendre le Front national citer Simone de BEAUVOIR me donne la nausée, surtout quand il s'agit à nouveau d'utiliser la question des violences faites aux femmes pour stigmatiser les milieux populaires. Monsieur BARDELLA, les violences conjugales se passent aussi et autant dans des milieux bourgeois et bien blanc.

Applaudissements

Le dispositif d'aide au logement des femmes victimes de violences conjugales créé par la précédente majorité régionale, et dont le renouvellement est aujourd'hui examiné, est essentiel au vu des enjeux que nous devons affronter. Selon les enquêtes, une femme sur dix entre 20 et 59 ans en France et près de 11 % en Île-de-France sont victimes de la violence de leur partenaire chaque année. L'Observatoire régional des violences faites aux femmes montre que ces violences sont massives et les conséquences sur les femmes sont dramatiques. Du volontarisme et des moyens sont nécessaires pour combattre ces violences et la Région doit jouer son rôle dans cette lutte, en coordination et en soutien avec les associations.

À notre tour, nous saluons le travail effectué par la Fédération Nationale Solidarité Femmes et les 64 associations rassemblées dans ce réseau, pour faire connaître ces violences et soutenir plus de 30 000 femmes victimes chaque année de violences. Nous voterons donc pour le renouvellement de cette convention de partenariat entre la Région et la FNSF.

Néanmoins, nous émettons quelques remarques. Notre première remarque concerne votre intention de relever l'objectif minimum de 50 à 100 logements proposés annuellement qui est juste et louable. En réalité, avec plus de 170 logements par an mis à disposition, cet objectif était déjà largement dépassé. Je ne crois pas indispensable de communiquer en trompe-l'œil sur de tels sujets.

Notre deuxième remarque concerne la pérennisation du financement au-delà de 2016. Vous prétendez dans l'exposé des motifs donner de la visibilité sur la pérennité de ce dispositif, mais la délibération n'annonce aucune garantie pour les années à venir. Au contraire, vous insistez sur les obligations et les justificatifs demandés à l'association, ce qui nous apparaît assez paradoxal au regard des nombreux discours portant sur la simplification administrative pour les entreprises. Il est problématique, voire assez scandaleux, d'avoir une simplification d'un côté et une complication administrative de l'autre pour les associations au vu des baisses de subventions que vous infligez au monde associatif.

Notre troisième remarque souligne l'inquiétude de notre groupe concernant vos annonces budgétaires qui mettent en péril l'Observatoire des violences faites aux femmes, alors que votre rapport montre l'utilité de ses données, ainsi que le centre Hubertine-Auclert dont la subvention diminuera peut-être de 30 %, bien qu'il soit une structure indispensable et à laquelle nous sommes attachés. Pour faire reculer les violences faites aux femmes, il est nécessaire de s'intéresser à la question de l'égalité homme-femme. Nous avons donc besoin d'enquêtes et d'interventions telles que celles réalisées par le centre Hubertine- Auclert. Nous évoquerons à nouveau ce sujet en séance lors du débat sur les orientations budgétaires et en avril avec le vote du budget. Plus que des discours d'intention, l'égalité homme-femme et la lutte contre les violences faites aux femmes méritent des actes concrets, sonnants et trébuchants. Nous voterons ce programme, mais c'est un début insuffisant. Les violences faites aux femmes sont la première des insécurités en France. Elles ne se résoudront pas avec de la vidéosurveillance. J'aimerais que toute cette Assemblée prenne conscience de la gravité de la situation et du besoin d'investir dans ce domaine crucial pour la sécurité, et en particulier celle des femmes.

Applaudissements

<u>Amendements n°10 et 11 (FdG)</u>

Mme la Présidente – Sont-ils défendus ? Oui, ils sont vigoureusement défendus. Réponse du

Vice-Président.

M. DIDIER – Également vigoureusement défendus par nous-mêmes. Parce que vous avez considéré que les jeunes femmes de 25 ans présentent en effet des situations de vulnérabilité toutes particulières et qu'elles exigent donc un accompagnement spécifique, nous sommes tout à fait d'accord avec vous. C'est la raison pour laquelle, nous avons décidé de retenir cet amendement.

Mme la Présidente – Quand on parle de victimes et de violences, on pense d'abord et en priorité aux femmes avec enfants, parce que ce sont elles qui ont le plus de difficultés en termes financiers ou de rupture familiale, mais nous avons voulu accepter cet amendement du Front de Gauche sur les jeunes femmes de 20 à 25 ans parce qu'il y a aussi des violences intra-familiales qui ne sont pas forcément des violences hommes femmes. Elles peuvent aussi être des violences intra-familiales avec les parents. Je crois qu'il faut que nous participions aussi à l'émancipation des jeunes filles dans la région et que nous leur laissions le droit de choisir à un certain nombre de périodes de leur vie et de ne pas subir une loi de la famille qui les contraindrait. Nous donnons un avis favorable à l'amendement n 10 qui permettra de signaler aux bailleurs quand des cas de violences intra-familiales concernent des jeunes femmes ou des jeunes filles.

Qui est pour l'amendement n° 10 Front de Gauche ? Avis favorable de l'exécutif. Il est adopté. Unanimité sur cet amendement.

Applaudissements

Vote de l'amendement n° 10 (FdG)
POUR : LR, PSR et app, UDI, FN, EELVA, CD, FdG, RCDE
ADOPTION

Amendement n° 11 (FdG)

Mme la Présidente – L'amendement du Front de Gauche n° 11 est-il défendu ? Monsieur DIDIER ? Madame MALAISÉ ? Défendu.

M. DIDIER – Vous souhaitez que la Région s'engage à mettre en place des actions de sensibilisation avec les bailleurs, je vous le disais, nous souhaitons qu'il y ait une concertation étroite avec les bailleurs, c'est la raison pour laquelle, nous souhaitons retenir votre amendement.

Mme la Présidente – Qui vote pour cet amendement Front de Gauche ? À l'unanimité.

Vote de l'amendement n° 11 (FdG)
POUR : LR, PSR et app, UDI, FN, EELVA, CD, FdG, RCDE
ADOPTION

EXPLICATIONS DE VOTE

Mme AUTAIN (FdG) – D'abord je voudrais remercier l'exécutif d'avoir pu intégrer nos deux amendements. C'est une bonne chose. Preuve s'il en est que le Front de Gauche a une

vocation majoritaire potentielle sans doute sous-estimée. Je m'en félicite, je n'ai aucun goût pour le parti pris minoritaire, et je hais le sectarisme absolument. Simone de BEAUVOIR avait une certaine cohérence politique et elle savait très bien qu'on ne naît pas féministe, on le devient. Être une femme n'est pas un brevet de féminisme, ce n'est pas du sectarisme, c'est un combat politique. Nous avons voté un dispositif qui permet de trouver des logements pour qui ont été victimes de violences conjugales. Le problème qui nous est posé collectivement, c'est comment faire une société dans laquelle il n'y ait plus ces violences, qui sont fondées sur l'ordre des sexes et des sexualités. Vous ne comprenez rien à cela. Quand j'ai entendu hier, justement, l'une des femmes leader de votre mouvement nous expliquer que le mariage gay était la porte ouverte à la polygamie, c'est la preuve s'il en est, que vous ne comprenez rien à ces questions. Vous n'y comprenez rien et vous êtes des militants acharnés de l'ordre et de la hiérarchie et de la domination d'un sexe sur l'autre et d'une sexualité sur une autre. Je suis ravie qu'il y ait unanimité autour de ce projet, mais je sais aussi que cette unanimité est le fruit de batailles associatives, de batailles militantes de décennies et décennies et je suis ravie que nous ayons gagné jusqu'à vos rangs sur ce projet.

Applaudissements

…

CR 40-16: ACTION RÉGIONALE EN FAVEUR DU LOGEMENT. OUVERTURE DES LOGEMENTS SOCIAUX DU CONTINGENT RÉGIONALE POUR LUTTER CONTRE LA PÉNURIE D'ENSEIGNANTS.

Mme la Présidente – … Je donne la parole à Monsieur CAMARA pour le groupe FdG.

M. CAMARA (FdG) – Merci. Madame la Présidente, Monsieur le vice-président. Ce rapport laisse notre groupe très perplexe, et nous y voyons d'abord une opération de communication assez peu convaincante en direction des enseignants des lycées d'Île- de-France. Si nous sommes plutôt favorables au principe d'ouvrir le contingent de logements sociaux et régionaux aux enseignants, il nous semble que les modalités de mise en œuvre de ce principe soient difficiles. Je voudrais souligner un certain nombre de remarques et d'observations sur ce rapport. D'une part, l'exposé des motifs analyse les raisons du manque d'enseignants à travers le seul prisme du coût du loyer en Île-de-France. C'est pour le moins réducteur car en réalité, la moindre attractivité du métier d'enseignant s'explique essentiellement par le faible niveau de rémunération et par la dégradation des conditions de travail des enseignants depuis de nombreuses années. Une dégradation qui s'est particulièrement accentuée sous le gouvernement de Nicolas SARKOZY, mais cela vous a probablement échappé. D'autre part, il n'est non pas proposé

EXPLICATIONS DE VOTE

Mme MALAISÉ (FdG) – Oui. Madame la Présidente et Monsieur le vice-président le groupe Front de Gauche va s'abstenir. L'objectif vraiment est louable, toutefois à la lecture du rapport et je parle en tant que jeune enseignante que j'ai été il y a quelques années. Il y a une mauvaise connaissance de la situation des jeunes enseignants. Le véritable frein finalement pour l'installation en Île-de-France est la question du pouvoir d'achat. Un jeune enseignant quand il débute est payé 1,3 fois le SMIC alors qu'en 1980 il gagnait plus de 2 fois le SMIC. Il y a une véritable baisse du pouvoir d'achat chez les enseignants. Les conditions de travail se sont aussi

considérablement dégradées. Elles deviennent vraiment difficiles dans certains endroits. Je crois que voir tout à travers le prisme du logement est forcément réducteur. Néanmoins, faire sauter ce verrou serait intéressant, mais dans le dispositif que vous nous proposez, il ne s'adressera pas aux jeunes enseignants parce que la majorité des jeunes enseignants, lorsqu'ils sortent de leur formation, ne sont pas affectés en lycée, ils sont affectés en collège pour l'immense majorité. Ils ne pourront pas bénéficier de ce dispositif. Donc, vous allez vous adresser à des enseignants qui ont dix, voire quinze ans d'expérience et d'ancienneté, qui sont déjà en poste en Île-de-France depuis un certain temps.

Ce dispositif introduit une inégalité de traitement entre les enseignants du primaire et du secondaire car le primaire est forcément exclu, mais aussi au sein même du secondaire puisque les enseignants affectés en collège ne seront pas concernés et les enseignants affectés dans des lycées, dits, non déficitaires, ce qui serait aussi à évaluer, ne seront pas concernés. Ensuite, nous avons des questions auxquelles vous n'avez pas répondu. C'est sur une partie du contingent des logements régionaux disponibles, la question est, combien y a-t-il de logements vides, et où se situent-ils par rapport aux lycées où ces enseignants vont travailler.

Il est impossible de contraindre un enseignant d'exercer pendant cinq ans dans un établissement, c'est quelque chose que l'État ne peut pas contraindre si ce n'est pas le choix de l'enseignant.

Pour toutes ces raisons, l'intention est louable mais la mise en musique n'est pas la bonne.